

8 juin 2024 : JOURNÉE MONDIALE DE L'OCEAN

RÈGLEMENT CONCOURS PHOTO



Sous le marrainage de
Mme Francine COUSTEAU
Présidente des associations Jacques-Yves COUSTEAU

CONTEXTE

Couvrant plus de 70 % de la planète et produisant 50 % de l'oxygène de la planète, les océans abritent la majeure partie de la biodiversité terrestre et ils sont la clé de notre économie. Voulu le 8 juin par les Nations unies, la journée mondiale des Océans vise à enclencher des dynamiques pour faire face ensemble aux défis considérables auxquels sont confrontés les océans de la planète tout comme plus localement la Côte basque : pollution plastique, réchauffement, rejets des stations d'épuration, le Liga ou la microalgue toxique (*ostreopsis ovata*) qui impactent à la fois la biodiversité, le monde de la pêche et notre santé !

Pour commémorer le 8 juin 2024, l'association Un Nouvel Élan (U.N.É) pour Saint-Jean-De-Luz recevra pour sa 10ème conférence, Mme Francine COUSTEAU, épouse de feu le Commandant Jacques-Yves Cousteau, et aujourd'hui à la tête de l'Équipe Cousteau et de The Cousteau Society.

Au cours de sa vie, le commandant Jacques-Yves Cousteau a réalisé des milliers de plongées et a tourné plus de 120 films sur l'océan. Grâce à ses films de nombreuses générations ont appris à quoi ressemblait le monde sous-marin.

C'est pourquoi, sous le marrainage de Francine COUSTEAU, l'association de réflexion Un Nouvel Élan (U.N.É) pour Saint-Jean-De-Luz lance un concours photos ouvert aux enfants, aux collégiens et aux lycéens est organisé jusqu'au 26 mai 2024 afin de mettre en visibilité leur rapport avec l'océan.

1-THEME DU CONCOURS

Les photos porteront sur le thème de l'océan, il sera laissé libre cours à l'imagination des jeunes générations participantes pour illustrer ce thème.

2-CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au concours est gratuite et ne peut donner lieu à aucune rétribution financière.

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité. Le non-respect de ces conditions entraînera la nullité de la participation.

- **Pour participer au concours les mineurs doivent impérativement se munir d'une autorisation écrite préalable d'un de leurs représentants légaux à compléter en ligne (<https://forms.wix.com/f/7173239171803251591>) ou à renvoyer par mail (cf. Annexe 1).**

3-MODALITES DE PARTICIPATION

Toute participation au concours photo se fait par voie numérique à l'adresse info@unnouvelelan.org du 11 mars au 26 mai 2024 (12h).

Les participants devront :

- **Nommer la ou les photos (maximum 2 par participant)**, sous le format suivant (sans espaces) : 8juin2024_NomParticipant_NuméroPhoto
- **Renseigner le formulaire en ligne :**
<https://forms.wix.com/r/7173236145906516470>
- **Obtenir dans le cas des mineurs une autorisation du responsable légal**
<https://forms.wix.com/f/7173239171803251591>

Un accusé de réception sera envoyé par courrier électronique en retour et vaudra inscription au concours.

4-ENGAGEMENTS

Tout participant et/ou participante à ce concours s'engage à :

- Être l'auteur de la ou des photos soumises,
- Avoir pris la ou les photos sur le littoral basque en France comme en Euskadi.

Si sur la photographie apparaissent des personnes reconnaissables, l'auteur doit avoir obtenu leur accord et, si le sujet est mineur, le consentement du représentant légal.

Le participant fera parvenir à l'association Un Nouvel Élan (U.N.É) pour Saint-Jean-De-Luz toutes les autorisations nécessaires sur le mail suivant : info@unnouvelelan.org

Un modèle est proposé en annexe 2

La responsabilité de l'organisateur du concours photo ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des dites photos. **L'inscription au concours photo « 8 juin 2024 », implique l'acceptation pleine de son règlement. Le non-respect du règlement entraînera l'annulation de la candidature.**

8 juin 2024 : JOURNÉE MONDIALE DE L'OCEAN

RÈGLEMENT CONCOURS PHOTO



Sous le marrainage de
Mme Francine COUSTEAU
Présidente des associations Jacques-Yves COUSTEAU

5-JURY ET CRITERES DE SELECTION

Le concours photo « 8 juin 2024 » organisé à l'occasion de la journée mondiale de l'océan vise à mettre en visibilité les jeunes générations aussi sont prévus

3 prix du jury

Un jury de sélection sera constitué et aura pour mission de juger les photos sur les bases suivantes :

- Catégories :
 - Enfants
 - Collégiens
 - Lycéens
- Critères de sélection
 - Pertinence du sujet
 - Originalité
 - Technique
 - Intérêt artistique

Le jury se réserve le droit d'exclure toute photographie qui ne respecterait pas le thème du concours, le règlement du concours, ou encore qu'il juge inappropriée.

1 prix du Public

Ce prix récompense la photo la plus "aimée" des instagrameurs parmi les photographies publiées par les organisateurs sur le compte instagram (@saintjeandeluz2024) de l'association Un Nouvel Élan (U.N.É) pour Saint-Jean-De-Luz

6-ANNONCE DES RESULTATS ET REMISE DES DOTATIONS

L'annonce des résultats sera réalisée le 8 juin 2024 en clôture de la conférence animée le samedi 8 juin 2024 (Cinéma Le Sélect / 10h-12h) par Francine COUSTEAU à la tête de l'Équipe Cousteau et de The Cousteau Society.

Au-delà des dotations remises avec l'annonce des résultats, les lauréats et/ou les lauréates verront leur production imprimée en grand format et exposée dans le hall du Cinéma Le Sélect et dans d'autres lieux de Saint-Jean-De-Luz au cours de l'été 2024.

7-DROIT ET UTILISATION DES PHOTOS

Les organisateurs du concours souhaitent offrir une large visibilité aux photos reçues dans le cadre du concours photo, aussi les participants du concours autorisent expressément et à titre gracieux l'association Un Nouvel Élan à publier jusqu'au 7 décembre 2024 sur son compte instagram (@saintjeandeluz2024) et sur son site internet (<https://www.unnouvelelan.org>), dans la rubrique journée mondiale de l'océan, les photos accompagnées du prénom et nom de l'auteur.

Aucune autre utilisation ne sera faite sans l'accord préalable et écrit du photographe. Aucun transfert ou cession de ces droits d'utilisation ne sera réalisée au profit de tiers quelconque.

8-DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participants sont informés que les données nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant sur simple demande écrite à l'adresse suivante : info@unnouvelelan.org

Les données nominatives collectées pour les besoins du concours seront détruites dans un délai de 6 mois après l'annonce des résultats, soit au plus tard le 7 décembre 2024.

8 juin 2024 : JOURNÉE MONDIALE DE L'OCEAN

**RÈGLEMENT
CONCOURS PHOTO**



Sous le marrainage de
Mme Francine COUSTEAU
Présidente des associations Jacques-Yves COUSTEAU

Annexe 1

INSCRIPTION AU CONCOURS PHOTO
8 juin 2024 - Journée mondiale de l'océan
AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs)

Je soussigné(e),

Prénom

Nom

Demeurant

Parent ou tuteur légal de autorise mon enfant mineur à participer au concours photos « 8 juin 2024 » organisé par l'Association Un Nouvel Élan (U.N.É) pour Saint-Jean-De-Luz autour du thème « l'Océan »

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du concours photos « 8 juin 2024 » et l'accepte dans son intégralité.

Fait à

Le

Signature du responsable précédée de la mention : « lu et approuvé »

8 juin 2024 : JOURNÉE MONDIALE DE L'OCEAN

RÈGLEMENT CONCOURS PHOTO



Sous le marrainage de
Mme Francine COUSTEAU
Présidente des associations Jacques-Yves COUSTEAU

Annexe 2

Si sur la photographie apparaissent des personnes reconnaissables, l'auteur doit avoir obtenu leur accord et, si le sujet est mineur, le consentement du représentant légal.

PROJET D'AUTORISATION

D'EXPLOITER L'IMAGE D'UNE PERSONNE PHOTOGRAPHIEE

Je soussigné(e),

Prénom

Nom

Né(e) le

Demeurant à

Autorise par la présente le photographe à
utiliser mon image ou celle de mon enfant mineur (*razer la mention inutile*) pour les
besoins de sa participation au concours photo **8 juin 2024 - Journée mondiale de l'océan**
organisée par l'Association Un Nouvel Élan pour Saint-Jean-De-Luz

- Je reconnais que cette autorisation me permet de contrôler l'utilisation de mon image ou celle de mon enfant mineur (*razer la mention inutile*) et je confirme que j'ai donné mon consentement libre et éclairé ;
- Cette autorisation est valable pour une durée qui n'excédera pas le 7/12/2024 ;
- Je renonce par la présente à tout droit de poursuivre l'auteur de la photographie pour l'utilisation de mon image conformément à cet accord ;
- Je reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes ;
- Je garantis que ni moi, ni le cas échéant l'enfant mineur que je représente, n'est lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Fait à

Le

Signature précédée de la mention : « lu et approuvé »